

ASSEMBLÉE NATIONALE
20 mai 2024

ACCOMPAGNEMENT DES MALADES ET FIN DE VIE - (N° 2634)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 418

présenté par

Mme Rilhac, Mme Clapot, Mme Dordain, Mme Brugnera, M. Buchou, Mme Dubré-Chirat,
M. Giraud, M. Sorre, M. Cormier-Bouligeon, Mme Tieгна, Mme Peyron, M. Mendes, M. Roseren,
M. Travert, Mme Jacqueline Maquet et M. Fait

ARTICLE 5

À la première phrase de l’alinéa 6, supprimer la première occurrence du mot :

« en ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

réactionnel